

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 470 422

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 28883

(54) Index signalétique pour le classement de documents.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). G 09 F 3/10.

(22) Date de dépôt 23 novembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 22 du 29-5-1981.

(71) Déposant : CHAZELAS André, résidant en France.

(72) Invention de : André Chazelas.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bonnet-Thirion et G. Foldés
95, bd Beaumarchais, 75003 Paris.

La présente invention concerne les index signalétiques pour le classement de documents, du type comportant une tête pour le logement d'une étiquette et un cavalier de fixation à un document à classer.

5 Les index signalétiques de ce type sont généralement métalliques, et comportent un cavalier de fixation constitué d'une paroi dorsale et d'une paroi frontale parallèles placées vis-à-vis l'une de l'autre, de telle sorte qu'une partie d'un bord du document à classer puisse être insérée entre elles et 10 que l'index soit solidarisé au document par pincement ; on connaît également des index munis, pour une meilleure solidarisation, d'un rivet traversant lesdites parois et le document. La relative complexité des formes et le matériau choisi impliquent une fabrication complexe avec des coûts importants, 15 surtout s'il est nécessaire de procéder à des pliages.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients, et concerne à cet effet un index signalétique pour le classement de documents, du type comportant une tête pour loger une étiquette et un cavalier de fixation à un document à classer, 20 tête et cavalier comportant une paroi dorsale et une paroi frontale respectives, la paroi frontale de la tête étant transparente, index signalétique caractérisé en ce que la paroi frontale du cavalier de fixation est limitée à un rebord de retenue tandis que sa paroi dorsale comporte une 25 zone adhésive pour fixation par collage au verso du document à classer ; grâce au fait que la paroi frontale du cavalier de fixation se limite à un rebord de retenue, pratiquement aucune partie du recto du document n'est cachée par l'index ; de plus, la fixation au document par une zone adhésive permet 30 un montage rapide de l'index, sans outil particulier comme le nécessiterait, par exemple, une fixation par rivetage.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

35 la figure 1 est une vue en perspective d'une bande à partir de laquelle sont réalisés des index signalétiques selon l'invention ;

la figure 2 est une vue transversale de la bande de la

figure 1, et, par conséquent, d'un index signalétique selon l'invention.

La structure des index signalétiques selon l'invention permet leur fabrication à partir d'une bande continue, cette 5 bande étant ensuite segmentée à la demande pour obtenir des index signalétiques de longueur désirée.

Une telle bande 1 est représentée sur la figure 1, munie d'une zone adhésive 2 pour la fixation au document à classer et d'un moyen de protection 3 pour la zone adhésive 2, cette 10 zone adhésive 2 et ce moyen de protection 3 étant également sous la forme de bandes, et représentés en traits mixtes sur la figure 2.

Les index signalétiques selon l'invention comportent une tête 11 pour loger une étiquette et un cavalier de 15 fixation 12 à un document à classer.

La tête 11 comporte une paroi dorsale 111 et une paroi frontale 112, espacées l'une de l'autre d'une distance permettant l'insertion entre elles d'une étiquette de signalisation (non représentée sur les dessins), c'est-à-dire 20 formant un logement 113 pour ladite étiquette ; afin que les indications portées par l'étiquette soient visibles, il est nécessaire que la paroi frontale soit transparente ; de plus, 25 avantageusement, la section de cette paroi frontale 112 présente au moins une partie bombée, ici sa face frontale 1121, de telle sorte que ladite paroi frontale 112 forme une sorte de loupe dont le grossissement permet une lecture aisée des indications portées par l'étiquette. Du côté opposé au cavalier de fixation 12, la tête 11 (ici plus précisément sa paroi dorsale 111) se prolonge par une partie amincie 114 30 facilitant la saisie de l'index entre les doigts.

Le cavalier de fixation 12 présente également une paroi dorsale 121 et une paroi frontale 122, espacées l'une de l'autre d'une distance permettant l'insertion entre elles du document à classer (non représenté sur les dessins), 35 c'est-à-dire formant un logement 123 pour le bord dudit document ; afin que la surface du document qui est rendue inutilisable par la présence des parois du cavalier 12 soit minimale, l'une de ces parois, ici la paroi frontale, est limitée à un rebord de retenue s'étendant sur une hauteur

du même ordre de grandeur que la distance entre ledit rebord de retenue et la paroi dorsale 121 du cavalier 12, c'est-à-dire que l'épaisseur du document à classer. Il est possible de prévoir que la face interne 1221 de la paroi frontale 122 5 (rebord de retenue) qui est située du côté de la paroi dorsale 121 soit, au moins partiellement, légèrement en biseau, de sorte que le logement soit plus large du côté opposé à la tête 12, afin de faciliter l'insertion du bord du document à classer entre les parois 121, 122 du cavalier 12, et de 10 permettre l'insertion de documents d'épaisseurs diverses.

Il résulte du fait que la plus grande partie de la paroi dorsale 121 n'a aucune partie de la paroi frontale 122 en vis-à-vis qu'il est impossible de fixer l'index au bord du document à classer par un simple pincement (ce qui n'est 15 d'ailleurs jamais judicieux par suite du manque de fiabilité de ce mode de fixation) ; aussi, la fixation de l'index au document est réalisée très simplement grâce à une zone adhésive 2 portée par la face 1211 de la paroi dorsale 121 qui est en regard de la paroi frontale 122 du cavalier 12 ; 20 cette zone adhésive 2 est ici constituée sous la forme d'une bande munie d'un produit adhésif sur ses deux faces, le produit adhésif de l'une des faces servant au collage de ladite bande au cavalier de fixation 12, et le produit adhésif de l'autre face servant au collage du document ; la 25 zone adhésive 2 est recouverte d'un moyen de protection 3 également sous la forme d'une bande, par exemple siliconée, ce moyen de protection 3 formant languette sur l'index signalétique, étant à retirer au moment de la fixation de l'index au verso du document ; le moyen de protection 3 présente 30 avantageusement une surface légèrement plus grande que celle de la zone adhésive 2, afin de pouvoir être retiré facilement.

La paroi dorsale 111 de la tête 11 et la paroi dorsale 121 du cavalier 12 étant en une seule pièce, l'index peut être constitué par segmentation d'une bande de matière plastique obtenue comme suit par co-extrusion à travers deux filières ; l'une de ces filières extrude la paroi dorsale 111 de la tête 11 et le cavalier 12, tandis que l'autre extrude seulement la paroi frontale 112 de la tête 11 ; les deux bandes constituant respectivement la paroi dorsale 111 de la

tête et le cavalier 12 d'une part, et la paroi frontale 112 de la tête d'autre part, sont appliquées à chaud l'une contre l'autre dans un conformateur à la sortie des filières, de façon à adhérer parfaitement l'une à l'autre pour former une 5 bande unique ; cette parfaite adhérence est facilitée par le fait que les deux bandes initiales peuvent être constituées d'un même matériau pouvant être obtenu soit opaque ou translucide, soit transparent, par exemple une matière plastique telle que du chlorure de polyvinyle ou analogue ; après 10 passage dans le conformateur, la bande unique obtenue est refroidie, et on applique la zone adhésive 2 sur la face frontale 1211 de la paroi dorsale 121, en continu, ainsi que le moyen de protection 3 sur cette zone adhésive 2, également en continu ; après quoi on sectionne la bande en grandes 15 sections, puis en segments ayant la longueur désirée ; enfin, on peut éventuellement chanfreiner quelques-uns des coins à angle vif de l'index, si on le désire.

Pour fixer l'index au verso d'un document, il suffit d'enlever le moyen de protection 3, d'insérer le bord du 20 document dans le logement 123 et de presser la face dorsale 121 contre ledit document, afin d'obtenir une bonne adhérence. L'étiquette peut être introduite dans son logement 113 à n'importe quel moment.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à la forme 25 de réalisation ci-dessus décrite et représentée, à partir de laquelle on pourra prévoir d'autres formes de réalisation, sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Index signalétique pour le classement de documents, du type comportant une tête (11) pour loger une étiquette et un cavalier (12) de fixation à un document à classer, tête (11) et cavalier (12) comportant une paroi dorsale (111, 121) et une paroi frontale (112, 122) respectives, la paroi frontale 112 de la tête (11) étant transparente, index signalétique caractérisé en ce que la paroi frontale (122) du cavalier de fixation (12) est limitée à un rebord de retenue tandis que sa paroi dorsale (121) comporte une zone adhésive (2) pour fixation par collage au verso du document à classer.
2. Index signalétique selon la revendication 1, caractérisé en ce que son rebord de retenue (122) s'étend sur une hauteur d'un ordre de grandeur égal à celui de l'épaisseur du document à classer.
3. Index signalétique selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la zone adhésive (2) comporte une bande de protection (3) amovible.
4. Index signalétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la zone adhésive (2) pour la fixation au document est une bande munie d'un produit adhésif sur ses deux faces, le produit adhésif de l'une des faces servant au collage de ladite bande sur le cavalier de fixation (12), et le produit adhésif de l'autre face servant au collage sur le document.
5. Index signalétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le rebord de retenue (122) comporte une face au moins partiellement en biseau.
6. Index signalétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est réalisé entièrement en matière plastique, telle que du chlorure de polyvinyle.
7. Index signalétique selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il est réalisé par co-extrusion à travers deux filières dont l'une sert à extruder la paroi frontale transparente de la tête.

1/1.

FIG. 1

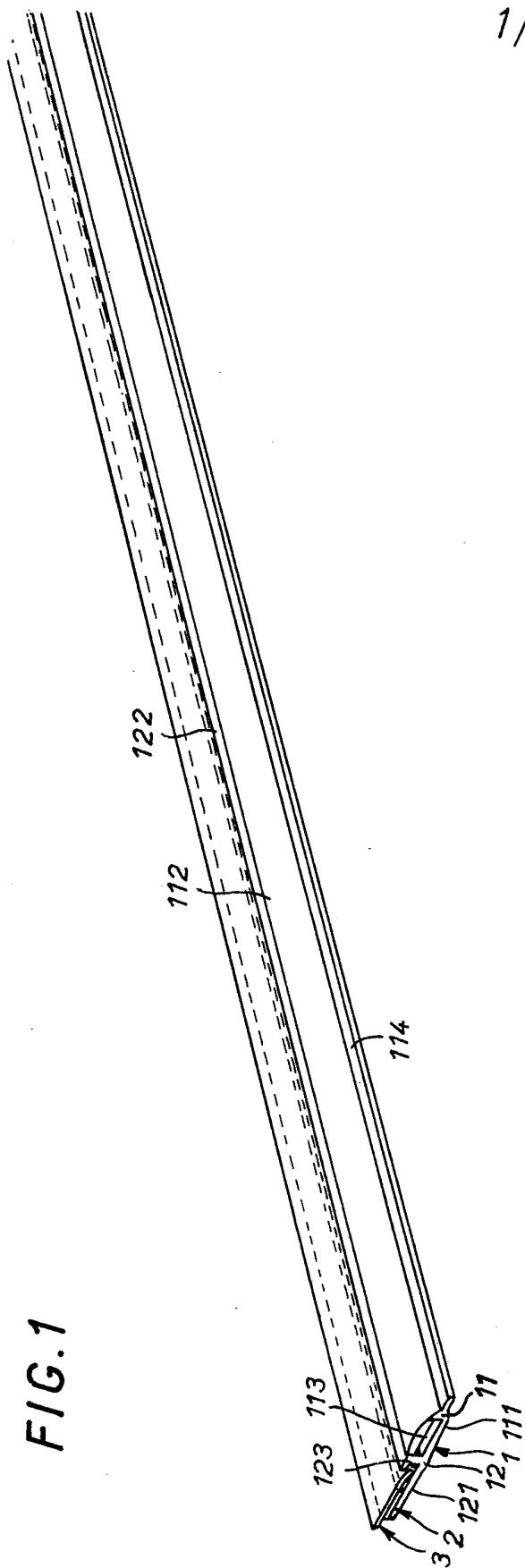


FIG. 2

